

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

Les 104

La France publiait hier soir une liste qu'elle dit être la nomenclature des 104 parlementaires « corrompus » par Arton.

Nous la reproduisons à titre de renseignement et sous réserves.

Il paraît que cette publication a produit une grande impression à la Chambre.

On le comprend aisément.

Voici la liste :

Bastid, député du Cantal.
Beauquier, député du Doubs.
Antide Boyer, député des Bouches-du-Rhône.
Boissy-d'Anglas, député de la Drôme.
Chevandier, député de la Drôme.
Chavoix, député de la Dordogne.
Cordier, député de Meurthe-et-Moselle.
Crémieux, député du Gard.
Camille Dreyfus, député de Paris.
Duvaux, député de Meurthe-et-Moselle.
Floquet, député des Pyrénées-Orientales.
Gaillard, député de Vaucluse.
Jullien, député de Loir-et-Cher.
Germain-Casse, député de Paris.
Laisant, député de la Seine.
Laporte, député de la Nièvre.
Leguay, député du Puy-de-Dôme.
Henry Maret, député du Cher.
Marty, député de l'Aude.
A. Michel, député de Vaucluse.
Ménard-Dorian, député de l'Hérault.
Noël Parfait, député de l'Eure-et-Loir.
Pesson, député d'Indre-et-Loire.
Pierre Alype, député des Indes françaises.
Périllier, député de Seine-et-Oise.
Planteau, député de la Haute-Vienne.
Laguerré, député de Vaucluse.
Rabier, député du Loiret.
Saint-Martin, député de Vaucluse.
Sans-Leroy, député de l'Ariège.
Frébault, député de la Seine.
Georges Roche, député de la Charente-Inférieure.
Sarlaut, député de la Guadeloupe.
Simy (?)
Thiessé, député de la Seine-Inférieure.
Hurard, député de la Martinique.
Viger, député du Loiret.
Vian, député de Seine-et-Oise.
Tony-Réville, député de la Seine.

Nous publierons la suite des 104, extraits du carnet de Cornélius Herz.

Une affaire Max Lebaudy

Vif mouvement de surprise, avant-hier, à la première chambre de la cour, quand, au début de l'audience, l'huissier a appelé une affaire Max Lebaudy. M^e Waldeck-Rousseau s'est aussitôt présenté à la barre.

Il s'agissait d'un appel formé par M. Max Lebaudy contre un jugement du tribunal de commerce qui a condamné celui que l'on appelait le « Petit-Sucrier » à payer 100,000 francs de traites à un tiers porteur.

Devant les juges consulaires, Max Lebaudy avait déclaré refuser le paiement des traites présentées, parce que, signés pendant sa minorité, ces effets de commerce avaient été faussement revêtus d'une date postérieure à l'époque où il avait atteint sa majorité.

À la barre, M^e Waldeck-Rousseau s'est exprimé ainsi :

— Monsieur le premier président, je sollicite de la cour, en présence du douloureux événement que vous connaissez, le renvoi de l'affaire à trois semaines.

Alors, M^e Clunet, l'avocat du tiers porteur :

— Je m'associe pleinement à la demande de M^e Waldeck-Rousseau. Une remise à trois semaines s'impose, car actuellement ni mon confrère, ni moi ne savons quel est le continuateur de la personnalité juridique de M. Max Lebaudy.

La cour a renvoyé l'affaire à trois semaines.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Obligations communales de 500 francs 3 20 0/0 1892

Le n° 129,418 sera remboursé par 100,000 francs.

Le n° 44,186 sera remboursé par 30,000 francs.

Les n° 359,860 — 491,768 seront remboursés chacun par 10,000 francs.

Les n° 132,542 — 137,385 — 134,090 — 461,418 chacun par 5,000 francs.

Les 30 numéros ci-après chacun par 1,000 francs.

4,190	6,001	68,676	112,250	123,861
148,629	184,507	190,674	193,082	200,835
257,181	275,679	289,783	298,112	298,883
345,046	317,965	335,855	338,967	346,065
351,452	367,653	424,337	472,833	476,566
487,957	484,285	487,735	490,764	491,297

Obligations foncières de 500 francs 2 80 0/0 1895

Le n° 425,962 sera remboursé par 100,000 francs.

Le n° 264,300 sera remboursé par 10,000 francs.

Les numéros 150,462—248,063 — 407,602 chacun par 5,000 francs.

Les 50 numéros ci-après, chacun par 1,000 francs.

2,151	98,661	202,688	294,474	397,671
41,776	403,701	202,821	305,282	402,530
37,446	112,624	213,234	308,231	403,231
39,150	119,239	222,887	315,728	413,993
39,831	122,433	252,295	334,268	417,164
46,004	135,720	264,275	345,408	425,874
53,060	162,910	279,735	349,465	439,601
73,289	180,947	274,366	370,095	442,676
84,478	185,802	288,303	372,291	454,008
89,660	198,885	291,959	375,903	448,817

Les Italiens en Afrique

Rome, 2 décembre. — Le gouvernement reçoit de Massana les nouvelles suivantes : Bien que d'après les déclarations du ras Makonnen, les hostilités ne fussent pas suspendues que jusqu'au 23 décembre au soir, les Choans n'ont rien entrepris jusqu'à présent. On continue dans le camp des Choans à parler de paix. Le soir du 24 décembre on y avait même fait circuler le bruit d'une entrevue entre le ras Madonnen et le général Baratieri.

Un mouvement des Choans sur Agoula serait imminent par suite du manque de vivres et pour échapper aux miasmes produits par les cadavres des bestiaux dont la mortalité est confirmée.

Les habitants de Hanzem se sont enfuis avec leurs bestiaux sur les montagnes parce qu'ils craignent les razzias des Choans.

Le bruit court avec persistance que le roi du Godgiam s'est prononcé contre Menelik.

À Makallé tout est tranquille. Hier, une patrouille de Derviches a fait une apparition

près du mont Kassala, et s'est enfui sans combattre devant quelques soldats indigènes.

INFORMATIONS

L'occupation de Madagascar

On lit dans une correspondance adressée de Tananarive à l'agence Reuter, en date du 19 novembre :

« Bien que les Français ne soient pas en possession de Tananarive depuis deux mois, les résultats bienfaisants de l'occupation sont déjà apparents.

» Le travail forcé a été aboli, l'exploitation illégale des mines d'or interdite, la vente du rhum aux indigènes prohibée.

» Dans ces dernières années les classes inférieures avaient été de plus en plus opprimées par les hautes. Cette oppression commence à disparaître.

» Les indigènes sont invités par tous les moyens possibles à rentrer dans leurs foyers et à reprendre leurs occupations.

» Beaucoup d'entre eux ont répondu à cet appel et dans la province centrale le nouvel état de choses s'établit tranquillement. »

Les rapatriés de Madagascar

Mostaganem, 26 décembre. — L'affrété *Hindoustan*, provenant de Majunga, est arrivé dans la soirée avec 23 officiers, 400 hommes de la légion étrangère et 130 tirailleurs. Dix décès se sont produits pendant la traversée dont deux depuis Port-Saïd.

Un certain nombre de convalescents débarqueront demain et seront installés à l'hôpital militaire. Le reste débarquera à Arzen et à Marseille.

Une chaleureuse réception est préparée aujourd'hui.

Enquête nécessaire

Les journaux de province sont remplis des doléances de familles qu'on n'avertit pas ou qu'on avertit trop tard de la mort de leurs enfants ; nos confrères sont forcés d'accorder créance à des soldats ne prenant la parole que pour louer la sollicitude de leurs officiers en l'opposant à l'incurie administrative qui laissait les malades sans médicaments et sans moyens de transport sur des postes et des ambulances pourvus de médecins et d'infirmiers en trop petit nombre.

Le ministre de la guerre a donné à entendre qu'il cherchait les responsabilités, et qu'il n'en trouvait pas de bien déterminées.

Il semble que la vie de nos soldats mérite bien un peu de fermeté !

Précoces assassins

Un crime épouvantable vient de mettre en émoi la petite station balnéaire de Malo-les-Bains, à deux kilomètres de Dunkerque.

Deux précoces vauriens nommés Provost et Bouchy, apprentis poêliers, ont tué à coups de marteau et de hache, une fillette de 15 ans, nommée Jaégueline Dewolf, bonne chez M^{lle} Tolleux, rentière.

On ignore encore les motifs qui ont poussé les jeunes scélérats à perpétrer leur crime.

Les meurtriers ont disparu, mais ils ne sauraient se soustraire longtemps aux recherches de la gendarmerie, lancée à leur poursuite.

Tremblement de terre en Espagne

Madrid, 26 décembre. — Un tremblement de terre a été ressenti dans la province d'Orence, à Valdeorras, Viana, Tribes et Gudinea.

La secousse s'est produite de l'ouest à l'est.

Plusieurs maisons se sont effondrées ; il n'y a pas eu de victimes.

Une autre secousse a été également ressentie à la Benezza dans la province de Léon.

L'insurrection cubaine

Madrid, 26 décembre. — Les dépêches officielles de la Havane annoncent que le chef insurgé Acebo a été fusillé à Cienfuegos.

Le retour du maréchal Martínez Campos à la Havane est très commenté à Madrid.

La censure télégraphique ayant été rétablie à la Havane, les correspondants télégraphient seulement les nouvelles officielles.

Les journaux qualifient les insurgés de véritables nihilistes.

BULLETIN FINANCIER

27 décembre 1895.

Les places étrangères fermées hier ont raffiné aujourd'hui la reprise qui depuis deux jours s'était manifestée sur notre marché. Toute la cote est en avance.

Les fonds les plus maltraités par la crise sont ceux qui se relèvent le plus vivement. En tête les rentes turques se signalent par leur bonne tenue. M. Vincent Collard, président du conseil d'administration de la Dette publique ottomane, aurait fait les déclarations les plus satisfaisantes au sujet de l'état économique du pays et sur les recettes éventuelles de la Dette.

L'Italien franchit le cours de 85. L'Extérieure varie peu en présence des nouvelles incertaines de Cuba.

Vive reprise du Suez à 3,240 avec une plus-value de recettes de 4,330,000 fr.

Le marché du comptant a été particulièrement brillant. On sent que les capitaux commencent à se rassurer. L'argent du reste est toujours abondant et l'effet des coupons de janvier va commencer à se faire sentir.

Il serait toutefois sage de ne pas trop brusquer le mouvement et de laisser l'épargne faire petit à petit son œuvre d'absorption.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 28 Décembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 7°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 6°
Midi,	770 m/m	au-dessus 8°
Hausse,	10 m/m	
Baisse,	m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 5°

Conseil Municipal de Saumur

Séance du 24 décembre 1895

M. le Maire ouvre la séance à huit heures. Il est assisté de ses deux adjoints, MM. Piéron et Bonneau.

Nous relevons la présence de MM. Doussain, Hubert, Guibert, Julienne, Lamy, Péan, Brihard, Poisson, Besnard, Poitevin, Pannier, Milon, Langlois, Lacroix, Boisson et Terrien.

S'étaient excusés : MM. Paget, Rivain et Roland.

M. Doussain est élu secrétaire et M. Lamy donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté.

Le rapporteur de la commission de la voirie, M. Hubert, donne communication de son rapport.

M. le maire soumet au Conseil un classement des rues à repaver. On suivrait l'ordre suivant pour ce pavage : Rues de la Visitation, de la Croix-Verte, Petite-Bilange, Brault, Basse-Saint-Pierre, Haute-Saint-Pierre, du Petit-Mail;

des Basses-Perrières, rue de Bordeaux, de Poitiers, Traversière...

M. le maire prie le Conseil municipal d'accepter ce classement tel qu'il est présenté. Une pensée d'équité parfaite, dit-il, nous a guidés dans cet ordre à suivre pour ces différents travaux.

M. Besnard fait observer que dans certaines rues très fréquentées, d'énormes flaques d'eau gênent considérablement la circulation. La rue d'Orléans, par exemple, dont l'entretien, il est vrai, regarde l'administration des Ponts et Chaussées et non la Ville, devient impraticable par ces temps de pluie. Il serait à désirer que les trottoirs de cette rue, en particulier, soient remis en état, à charge par l'administration de payer la moitié des frais de réparation, l'autre moitié incombant aux particuliers.

Le Conseil adopte le classement proposé par le rapporteur.

Le prolongement de la rue Chanzy est abandonné pour le moment. Les prétentions exagérées des propriétaires ne permettent pas de mettre actuellement ce projet à exécution.

Quant aux tramways M. le maire annonce que les travaux vont recommencer très prochainement, dès que le décret aura paru au *Journal officiel*.

La demande d'un crédit nécessaire pour l'établissement des trottoirs sur la route de Saumur à Saint-Florent est rejetée.

Le Conseil, sur l'invitation de M. le Maire, donne cependant un avis favorable à l'entreprise si le service vicinal veut bien tenir compte des sommes qui ont été payées en trop par la Ville depuis huit ans.

M. Besnard a fait une démarche près de M. l'agent-voier en chef pour obtenir une réduction sur le contingent fourni par la Ville dans les travaux d'entretien de la route de Saint-Florent à Saumur, mais cette démarche n'a donné aucun résultat.

M. Poisson fait observer que la circulation est très grande sur cette route, et que le contingent de la ville de Saumur ne lui semble pas exagéré.

Quoi qu'il en soit, le Conseil refuse de voter un nouveau crédit.

M. Gallaud avait proposé à l'administration municipale l'établissement d'un marché couvert dans sa maison du Belvédère.

Le Conseil se rendra sur les lieux le 14 janvier prochain et examinera s'il est possible de donner suite à ce projet.

Voici la liste des répartiteurs pour l'année 1896 :

- M. René Guibert, propriétaire, au Petit-Puy;
- M. Cormier, propriétaire, rue Notre-Dame;
- M. Eugène Guédon, propriétaire, rue Cendrière;
- M. Salmon-Humeau, propriétaire, rue de Bordeaux;

M. Pierre Galbrun, propriétaire, rue de Bordeaux;

M. Julienne Simon, propriétaire, rue du Pressoir;

M. Eugène Girandier, propriétaire, Saint-Lambert;

M. Henri Péan, propriétaire, rue d'Offard;

M. Julien Bougreau, propriétaire, au Petit-Puy;

M. Voisine, propriétaire, quai de Limoges;

M. Marais, propriétaire, quai de Limoges;

M. Normandine, propriétaire, à Bagneux;

M. Charles Poitevin, propriétaire, rue Fardeau;

M. Bourguignon, industriel, rue d'Alsace;

M. Victor Boret, négociant, rue Saint-Nicolas;

M. Arsène Hubert, mécanicien, à la Croix-Verte;

M. Grosbois, propriétaire, rue du Roi-René;

M. Hippolyte Rivain, propriétaire, route d'Angers;

M. Paget, propriétaire, rue de la Marine.

Sont délégués pour la revision des listes électorales :

M. Langlois, 1^{re} section; M. Doussain, 2^e;

M. Poitevin, 3^e; M. Pannier, 4^e; M. Hubert, 5^e.

L'administration de la Caisse d'épargne est confiée de nouveau à :

MM. Girandier, Bribard, Paget, Common, Salmon et Langlois.

L'administration de l'hospice, après délibération du Conseil, est autorisée à donner main levée d'une hypothèque prise pour sûreté d'une rente foncière de 156 fr. 77, amortie le 8 octobre 1892.

Le budget du collège de jeunes filles pour 1896 est soumis au Conseil.

M. le maire trouve cet établissement assez florissant pour espérer à brève échéance la transformation du collège en lycée.

Une allocation de 300 francs est accordée à M^{lle} Marion, professeur de dessin, qui se plaignait de ne gagner que 1,800 fr.

Le Conseil refuse d'appuyer la demande d'un soldat du 18^e chasseurs à pied, nommé Boulifard, lequel avait manifesté le désir d'être renvoyé dans ses foyers à titre de soutien de famille.

Le Conseil liquide la retraite de M. Baillet, garde-champêtre, qui compte 60 ans d'âge et plus de 21 ans de service. Cette retraite est liquidée à 388 fr. 50.

Une somme de 100 fr. est votée à M. Ravaud, instituteur sur les Ponts, pour la location de son jardin.

Une indemnité de logement, s'élevant à 100 fr., est aussi votée à M. Beaumard, instituteur-adjoint.

M. Lionel Bonnemère a fait don d'un buste de son père à la ville de Saumur. On lui vote des remerciements.

Une somme de 3,000 fr. est votée pour les travaux de canalisation des eaux.

L'administration municipale ayant un li-

tige avec M. Rigolage, principal du collège, les cours d'adultes qui étaient faits jusqu'ici par les professeurs de cet établissement, seront confiés désormais à MM. les instituteurs adjoints, préalablement autorisés par M. l'inspecteur primaire. Un crédit de 1,000 francs est demandé à cet effet. Le Conseil vote ce crédit.

Un procès est engagé entre la Ville et M. Rigolage qui prétend avoir été dans son droit en construisant un mur sur un terrain que l'administration municipale lui dispute aujourd'hui. La ville voulait en disposer pour construire une porterie au collège de jeunes filles.

Cette porterie sera toutefois construite sans retard. Mais l'entrée, au lieu de donner sur la rue sera tournée du côté du chemin des Moulins, et le bâtiment sera élevé de manière à pouvoir modifier l'entrée plus tard, si la Ville gagne son procès. Le Conseil approuve.

La Société *la Saumuroise* et la Société de Secours mutuels proprement dite touchent annuellement de la ville une subvention de 100 francs. Ces sociétés trouvent cette somme très insuffisante, surtout depuis que les médecins ont demandé des honoraires plus élevés.

Le Conseil est donc invité à voter une somme de 500 fr. pour *la Saumuroise*; de 600 fr. pour la société de secours mutuels (hommes); et de 300 fr. pour la société de secours mutuels (femmes).

Ces Sociétés méritent en effet, que la Ville leur vienne en aide directement, et dans une large mesure. Et c'est encore un avantage que de voter ces différentes sommes, puisqu'on évitera une trop grande affluence de nécessiteux et de malades au Bureau de bienfaisance.

M. Poisson fait remarquer que la Bourse du Travail touche de la Ville une somme de mille francs qui serait mieux employée en subventions aux Sociétés de secours mutuels, d'autant qu'il n'y a jamais personne à la Bourse du Travail.

Après échange de quelques observations le Conseil vote les sommes demandées.

La séance est levée à 10 heures 45.

Sociétés de Secours Mutuels

Le Président du Syndicat des Médecins de l'arrondissement de Saumur nous prie d'insérer la réponse suivante à la note parue dans les journaux et relative aux Sociétés de Secours Mutuels :

« Le syndicat des médecins de Saumur entend que les situations médicales près des Sociétés, acquises par de longues années de labeur et de dévouement, soient respectées. Il adopte pour les Sociétés de Saumur la décision ci-dessous, votée à Paris, le 15 février 1893, à l'unanimité, par la Commission mixte de la *Ligue de la Mutualité et de la Prévoyance*, de l'*Union des Syndicats médicaux de France* et du *Syndicat des Médecins de la Seine* :

ARTICLE 7

« Les réformes dans le service médical devront être appliquées dans les Sociétés, au fur et à mesure de la disparition des titulaires actuels, par suite de mort, de démission ou de toute autre cause. »

En conséquence, les Sociétés de Secours Mutuels (représentées par la *Ligue de la Mutualité*) autant que les médecins (représentés par l'*Union des Syndicats de France*), se sont interdits le droit à toute modification non justifiée. »

On lit dans le *Concours Médical* :

CLIENTÈLE A PRENDRE? — « Les Sociétés de secours mutuels d'une grande ville sur les bords de la Loire, offrent à deux médecins une situation de 1,500 francs chacun. Jolie clientèle dans la ville. S'adresser à la « France sociale », 5, rue Stanislas, Paris. »

Les confrères de la grande ville seraient bien aimables de nous renseigner sur l'origine de cet appel. Le journal leur est ouvert. Jusqu'à plus ample informé, nous flairons un piège, un mauvais coup, et nous nous faisons un devoir d'éventer la mèche.

Les Etrences à Saumur

(Suite)

Nous poursuivons le cours de nos visites
Et chez Bouffil nous entrons un instant
Nous y trouvons des œuvres de mérites
Sous le cristal de leur encadrement.

Maison Guin, nous voyons des merveilles,
C'est un effet des plus éblouissants,
Les anneaux d'or et les pendants d'oreilles
Rayonnent sous l'éclat des diamants.

Quittons la rue et reprenons cette autre,
Je vois là bas de jolis objets d'art,
Voici mon goût, confiez-moi la vôtre,
Qu'achetez-vous au magasin Girard?

Notre embarras ici devient extrême
Car à côté, l'étalage est fort beau.
Voyons les deux, examinons quand même
La devanture à Monsieur Bourasseau.

A gauche encore est la chemiserie,
Les nouveautés du grand coiffeur Coutard;
L'assortiment dans la bonneterie,
Dans le plastron, le nœud et le foulard.

Si vous voulez des étrennes utiles
Arrêtez-vous à la maison Imbert
On y sert à l'instar des grandes villes,
Du Saucisson, et du fin Camembert.

Tournons à droite, et passons à la Poste
Interrogeons le Monsieur du guichet;
S'il est grincheux nous aurons la riposte,
A-t-il pour nous un « chèque » sous cachet?

Il répond: Non! — d'une façon polie —
Nous saluons, levant notre chapeau...
Et nous passons à l'autre épicerie
Qui fait le coin: Grande maison Chauveau.

(A suivre.)

Paroisse N.-D. de Nantilly

Dimanche 29 décembre, à 2 heures 1/2
Bénédiction d'une statue de la sainte Vierge.
Allocution de M. le vicaire général Baudriller.

Patronage Saint-Joseph de Nantilly

Demain dimanche, 29 décembre, les jeunes gens donneront une soirée récréative, dont la pièce principale est: *Le Moulin du Chat qui fume*, opérette-bouffe du meilleur comique. La soirée commencera par le *Dîner de Pantalon*, comédie en 1 acte.

On trouvera des cartes chez le concierge et à la cure de Nantilly.

Cousins et Cousines

ROMAN CONTEMPORAIN

Dans le port, les navires avaient également des airs de majesté avec leurs grands mâts d'où s'échappaient des pavillons de toutes formes, qui chatoyaient dans l'éclat des vives clartés des lampes éclairant les quais où fourmillait la foule enthousiaste.

Robert avait quitté les dames Charlier à la porte de leur habitation.

Il eût désiré qu'elles assistassent au grand bal offert aux officiers de l'escadre dans la salle des fêtes du Casino, mais la fatigue extrême de Marthe avait mis empêchement à ce désir.

— Il ne faut pas manquer, à cause de nous, ce joli bal, dit Marthe à Robert, lorsque le jeune homme lui fit ses adieux.

— J'irai, Mademoiselle, répondit le notaire pour ne pas contrarier la jeune fille.

Mais, quand il fut sorti, le bal, malgré l'air de fête et l'attraction qui s'en dégageaient, ne lui offrit aucun charme.

Il pénétra dans le jardin par la porte d'entrée en face de la maison qu'il venait de quitter, et s'asseyant sur un banc sous une charmille il resta rêveur, interrogeant la lueur indécise qui s'échappait à travers les rideaux des fenêtres du salon derrière lesquels s'agitait sans doute la bien aimée!

Et laissant son esprit se bercer au souvenir de cette journée inattendue où les sensations les plus étranges l'avaient remué jusqu'au plus profond de lui-même, il résuma toute sa vie en ces mots: je l'aime!

Quand les lumières s'éteignirent dans la maison des Charlier, le jeune homme quitta son banc et traversa le jardin du Casino où la gaieté, le plaisir et la cordialité régnaient en maîtres. C'est à peine s'il jeta un regard dans la resplendissante salle des fêtes, où les habits chamarrés de nos officiers de marine se mariaient si bien avec les toilettes exquises des dames de la bourgeoisie boulonnaise et cosmopolite; c'est à peine s'il considéra comme il le méritait ce bal dont la musique entraînant se perdait dans les fleurs et la lumière, faisant régner partout le bonheur, la gaieté, la joie de vivre!...

C'était beau, c'était riche, c'était merveilleux, mais Robert pensait à Marthe, et cette pensée qui faisait palpiter son cœur était le plus grand plaisir qu'il eût ressenti de sa vie!!

CHAPITRE VI

Le lendemain de cette radieuse journée, qui laissait dans l'esprit de nos personnages des souvenirs à titres divers, Fernande avait essayé à plusieurs reprises, dans la conversation qui s'échangeait sur la place entre elle, sa cousine et Robert, de s'entretenir de l'escadre qui avait déjà appareillé pour Cherbourg et particulièrement de Paul de Fouvelle dont les manières galantes l'avaient charmée. Mais Robert, qui devinait la pensée de l'orgueilleuse jeune fille, se garda bien de satisfaire sa curiosité; au contraire, il se fit un malin plaisir de faire connaître à sa rivale que son cousin rêvait de partir aux colonies pour y accomplir une mission que ses hautes capacités, sa fortune et ses relations lui imposaient pour s'assurer un brillant avenir.

Secrètement déçue dans ses premières inclinations, Fernande voulut paraître approuver les projets de l'officier de marine.

— Ah! Celui-là te plairait sans aucun

doute, pensa Robert, mais ne crains rien, ma jolie bachelière, je ne te donnerai pas l'occasion de voir mon cousin sourire à tes beaux yeux!

Le bal annuel de l'Union des femmes de France qui avait suivi d'une quinzaine de jours les fêtes brillantes données en l'honneur de la visite de l'escadre, venait d'avoir lieu avec son éclat habituel dans les salons du Casino, sous la présidence d'honneur du général commandant en chef le corps d'armée.

La famille Charlier avait assisté au bal ainsi que Robert qui pour la première fois avait fait danser Mademoiselle Fernande!

La connaissance de l'officier de marine avait contribué beaucoup à diminuer l'aversion de la jeune fille de l'horticulteur à l'égard du jeune notaire, mais à vrai dire, la douce familiarité qui s'établit d'ordinaire entre les gens qui se rencontrent au milieu des plaisirs, n'existait pas encore entre les deux jeunes gens, Fernande sachant très bien qu'elle hériterait seulement du contre-coup des aimables attentions que celui qu'elle ne croyait plus intendait avoir envers sa cousine.

(A suivre.)

PIERRE LAMARCHE.

On pourra s'en procurer également le soir à l'entrée.

Le lendemain, lundi, une soirée semblable sera offerte à MM. les souscripteurs de l'Œuvre.

Entrée à 7 heures 1/2; rideau à 8 heures.

Porte-monnaie trouvé

M^{lle} Corbaie, 5, rue Gambetta, a trouvé, rue d'Orléans, un porte-monnaie en cuir rouge, contenant 8 fr. 80 et s'est empressée de le remettre au bureau de police, où le propriétaire, M. Louis, bijoutier, rue Saint-Jean, est venu le réclamer quelques instants après.

La fête de Noël

MONTREUIL-BELLAY. — A une heure de l'après-midi, les conseillers municipaux de Montreuil groupés autour de M. Forget, adjoint, les pompiers commandés par M. le lieutenant Durand et la Musique municipale, dirigée par M. Sauvageot, venaient souhaiter, par anticipation, la bonne année à M. de Grandmaison retenu à Paris le premier janvier prochain. On sait l'affectueuse cordialité de ces réceptions et nous n'insisterons pas. Notons, seulement, dans l'allocution prononcée par M. de Grandmaison, cette phrase ayant rapport aux futures élections municipales : « Vous, messieurs, ainsi que tous vos concitoyens, vous êtes — comme il doit en être partout — absolument libres de vos votes. Si vous trouvez, dans la localité, des candidats plus aptes que nous à servir vos intérêts et plus dévoués au bien de la commune, choisissez-les. »

Au nom de l'assistance, M. Forget présente le compliment d'usage et, les toasts portés, d'une part, à la prospérité et à l'union de la ville de Montreuil, d'autre part à la santé de M. et de M^{me} de Grandmaison, on gagne en toute hâte la mairie où doit se faire la répartition aux enfants des cadeaux de Noël.

A Montreuil le pompon pour la multiplication de la marmaille ! sur chaque escalier frétille cinq ou six diabolos de l'un et l'autre sexe, en habit de gala; il en sort de chaque dalle, il en source de chaque pierre du mur. Quand il n'y en a plus, il y en a encore; le défilé dure une heure et demie : enfants des écoles laïques et des écoles libres, élèves des Sœurs, élèves des Frères, conduits par leurs maîtres et maîtresses, enfants au biberon, enfants au maillot. On voit des mères avec un mioche sur les deux bras et d'autres aux jupes desquelles se pend une couple de bambins. A l'entrée de la salle, c'est une fourmilière d'où s'envole un bruit de ruche en gaité. Les dames distributrices tendent les corbeilles contenant les billets et, un à un, les « gosses » pénètrent dans la pièce où, dès le seuil, ils ouvrent des yeux grands comme des portes-cochères et poussent une exclamation d'ahurissement. Dame, il a de quoi détraquer ces petites cervelles.

Sur les deux tables, pêle-mêle et sous la main, des « Lebel » de bois rouge et de bois citron, des tambours, des sabres avec la sabretache nickelée, des cors de chasse, des pistons donnant *do mi sol*, clairons enrubanés de cannetilles, trompettes galonnées, encriers à cuvette, bavards en basane vernie de trois di-

mensions, plumiers de trois formats et de trois espèces, porte-plumes attachés à des sacs de pralines, ménages, bergeries, toupies hollandaises, poupées aux tignasses blondes et frisées, coiffées d'un chapeau annamite et vêtues de mousseline rose, brocs, seaux, arrosoirs, cocottes en fonte bourrées de bonbons, fourneaux à deux compartiments garnis d'une cheminée et d'une poêle à frire, fouets tricolores agrémentés d'un sifflet, crèches toitées de chaume, polichinelles à ficelles, coufins en paille tressée regorgeant de dragées, boîtes de loto, des panerées d'oranges, des... ma foi je m'y perds et j'enraie la description. Il y en a tant et tant que, après le passage du millier de bébés accourus, quantité de jouets restent, qu'on réserve pour le jour de l'an, et qu'une averse d'oranges sans emploi s'abat des fenêtres de la mairie, sur le régiment de galopins stationnant pour se montrer l'un à l'autre les « petits Noëls ».

A quatre heures, dans les rues de Montreuil, nous nous heurtions, de seconde en seconde, contre des bandes de « mômes » promenant, de famille en famille et de voisins en voisins, leurs jouets triomphaux. Comme de juste, les parents jubilaient dix fois plus que leur progéniture extasiée.

Les chers « petiots » satisfaits, un certain nombre de papas sérieux se réunissent à l'hôtel de Londres pour y fêter plus substantiellement le joyeux anniversaire. Nous avons ouï parler d'une matelote vertigineuse et d'un civet phéromène studieusement expérimentés sous les auspices du docteur à cuisine Lalleron. Mais, ce sont des choses qui exigent un scrupuleux approfondissement auquel, par malheur, le temps et « de graves occupations » ne nous permirent point de nous livrer.

Par contre, à Saumur, ce même jour heureux, les enfants des écoles ont continué de se brosser stoïquement le ventre, la célébration de la Nativité étant, paraît-il, incompatible avec les « Principes » des successives municipalités.

Vol

VIÉL-BAUGÉ. — Dimanche dernier, M^{me} Marie Méré, couturière, en revenant de passer la veillée chez ses parents, constata que des voleurs s'étaient introduits dans son atelier, pendant son absence, et avaient fouillé un placard rempli d'effets d'habillement. Elle estime à 240 fr. environ la valeur des objets disparus. Des voleurs pas de nouvelles, bien entendu.

Mort subite

CHOLET. — M. Crété, agent voyer d'arrondissement à Cholet, est mort presque subitement des suites d'une paralysie dont il était atteint depuis deux jours.

Voies de fait

CHEMILLÉ. — Ces jours derniers, deux broyeurs, les sieurs Denéchère Jules et Cyprien Pionneau, se sont pris de querelle dans un débit où ils se sont rencontrés. Denéchère ayant reçu quelques horions sérieux a porté plainte à la gendarmerie.

Suicide d'un vieillard

FAYE. — Lundi dernier, le sieur Cartier Louis, âgé de 88 ans, propriétaire à Faye, est allé se jeter dans un vivier voisin de son habi-

litation. Quand on l'a retiré, l'asphyxie était complète. Ce pauvre vieillard paraissait, depuis quelque temps, très morose, et quand on l'interrogeait, il répondait qu'il avait des « idées pénibles », mais refusait toute explication.

Foudroyé par un fil électrique

Un déplorable accident est survenu jeudi soir à Poitiers, rue des Basses-Treilles.

M. Emile Brunet, couvreur, travaillait à la toiture lorsqu'en levant la tête, il heurta par derrière le fil conducteur électrique et tomba foudroyé.

Malgré tous les secours de l'art, on ne put ramener ce malheureux à la vie.

M. Emile Brunet n'était âgé que de 26 ans. Il était marié et laisse une jeune veuve qui est prête d'accoucher.

BELLE JARDINIÈRE

26-28, Rue d'Orléans, SAUMUR

Vêtements confectionnés et sur mesure pour Hommes et Enfants.

PRIME ARTISTIQUE ET GRATUITE offerte à ses Clients par la Belle Jardinière consistant en un *PORTRAIT* peint à l'huile sur panneau bois, exécuté d'après une photographie modèle

Les Livres d'Étrennes illustrés

Pour les étrennes de 1896, la librairie Hachette et C^{ie} fait paraître cinq ouvrages de grand luxe : *Le grand Siècle, Louis XIV, les arts, les idées* (broché, 30 fr.; relié, 40 fr.), par M. E. Bourgeois; *La Sicile* (broché, 30 fr.; relié, 40 fr.), par M. Gaston Vuillier; *Les Cahiers du capitaine Coignet* (broché, 15 fr.; relié, 20 fr.); *Napoléon 1^{er}, la République, le Consulat, l'Empire, Sainte-Hélène* (broché, 6 fr.; cartonné, 10 fr.), par M. Armand Dayot, et *Les premiers Rois de France* (broché, 15 fr.; cartonné, 20 fr.), d'après les chroniqueurs, par M^{me} de Witt.

A ces éditions artistiques, s'ajoutent, comme toujours, ces périodiques richement illustrés : *Le Tour du monde* (Nouvelle série en 4 vol., broché, 25 fr.; relié, 32 fr. 50); *le Journal de la jeunesse* (broché en 2 vol., 20 fr.; cartonné, 26 fr.); *Mon Journal* (broché, 8 fr.; cartonné, 10 fr.), et deux magnifiques volumes de voyages : *Le Voyage à Madagascar* (broché, 25 fr.; relié, 35 fr.), de M. Louis Catat, et *La France au Dahomey* (broché, 20 fr.; relié, 25 fr.), de M. A. d'Albécq.

La *Nouvelle Collection de la jeunesse* s'est accrue de trois ouvrages (chaque vol. broché, 7 fr.; cartonné, 10 fr.) : *L'Institut de France et nos grands établissements scientifiques*, par M. Alexis Lemaître; *Robinson et Robinsonne*, par M. Pierre Maël, et *Père et Fils*, par M^{me} de Witt; *Alain le Balaïnier*, par M^{me} de Nanteuil (broché, 4 fr.; cartonné, 6 fr.).

La *Bibliothèque rose illustrée* compte trois nouveautés (chaque vol. broché, 2 fr. 25; cartonné, 3 fr. 50) : *La Tour grise*, par M^{me} Chéron de la Bruyère; *L'Intrepide Marcel*, par M. François Deschamps, et *Contes à nos petits rois*, par M. Aimé Giron.

Une nouvelle collection, *La petite Bibliothèque de la famille*, débute avec deux romans (chaque vol. broché, 3 fr. 50; cartonné, 5 fr.) : *Un peu, beaucoup, passionnément*, par M^{me} Lescot, et *Au Lys d'argent*, par M. François Deschamps.

Dans la série des *Livres-Albums pour les petits enfants*, ont paru *Mon Histoire sainte* (Cartonné, 2 fr.) et *Fanfan-la-Tulipe* (Cartonné, 4 fr.).

La *Bibliothèque des Ecoles et des Familles* comprend six beaux romans nouveaux : *Ysabel*, par M^{me} la comtesse de Houdetot; *Seule!* par le commandant Stany (chaque vol., broché, 4 fr. 50; cartonné, 6 fr. 50); — *La Bannière bleue* (broché, 3 fr.; cartonné, 4 fr. 60), de M. Léon

Cahun; — *Mon Oncle d'Amérique*, par M^{me} J. Colomb; *Le Roman d'un petit marin* par H. et C. Guy (chaque vol., broché, 2 fr. 60; cartonné, 3 fr. 90); et *L'excellent Baron de Pic-Ardant* (broché, 1 fr. 40; cartonné, 2 fr. 30), par Danielle d'Arthez.

La *Mode pratique* (Abonnement suivant les éditions, de 12 à 58 fr.), grâce à son programme, est de plus en plus la *Revue de la famille* par excellence.

Enfin l'*Almanach Hachette* (1 fr. 50) pour 1896 s'est encore accru et perfectionné, de façon à mieux justifier, si possible, son sous-titre de *Petite encyclopédie populaire de la vie pratique*.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/2

V. MORIN, directeur

LUNDI 30 décembre 1895

Avec le concours de M. MARÉCHAL, baryton

du théâtre des Bouffes.

LES

Mousquetaires au Couvent

Opéra-Comique en 3 actes, par MM. Ferrier et Prével, musique de L. Varney.

Tournée H. De LANGLAY, administrateur

LUNDI 6 Janvier 1896

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

M^{me} Gabrielle Berny, M. Chautard, M. Mal-larmé, M. A. Arnaud, M. Camis, Mlle Murger, M. Berny, du Théâtre du Vaudeville de Paris.

Le grand succès du Théâtre du Vaudeville

Madame SANS-GÊNE

Pièce nouvelle en 4 actes, dont un Prologue de MM. Victorien SANDOU de l'Académie française et Emile MOREAU.

LES CADEAUX D'ÉTRENNES

Chacun, au nouvel an, se consulte en famille Pour choisir des objets dont la rare estampille Garantit la valeur... Et ce n'est qu'un écho, Tous veulent des savons parfumés du Congo. Dary, au savonnier parisien Victor Vaissier.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du Premier de l'An 1896

A l'occasion des fêtes du Premier de l'An 1896, la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés aux conditions de son tarif spécial G. V., n° 2, du vendredi 27 décembre inclus au dimanche 5 janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 6 janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 6 janvier.

GUERISON DES HERNIES



MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

BANDAGES SANS RESSORTS, brevets s. g. d. g.

Les récompenses obtenues par M. J. GLASER par ses appareils herniaires prouvent une fois de plus les services que le spécialiste peut rendre aux personnes atteintes de cette cruelle infirmité. Sans faire de grandes phrases, nous dirons simplement à nos lecteurs intéressés que M. J. GLASER garantit l'efficacité, la solidité de ses bandages sans ressort brevetés s. g. d. g. et la contention radicale de toute hernie quel que soit le cas; contention indispensable pour obtenir guérison complète. Envoyer 50 cent. en timbres pour recevoir la brochure explicative pour connaître la méthode à J. GLASER, spécialiste herniaire, propriétaire à Héricourt (Haute-Saône). Aussi engageons nous vivement nos lecteurs à aller consulter M. J. GLASER à Saumur, le 4 janvier, Hôtel de Londres; à Angers, le 5, hôtel du Cheval-Blanc; à Nantes, le 6, hôtel de Bretagne.

Le Propriétaire-Gérant : P. GODET.

Etudes de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 2, de M^e LEROUX, successeur de M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, de M^e BRETON, notaire à Varennes-sur-Loire, et de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

Vente sur Licitation

En 34 lots

1^o D'une MAISON et dépendances, avec cour, jardin, terres labourables, pré et vignes, le tout situé commune de Chouzé-sur-Loire (Indre-et-Loire), dans un ensemble, d'une contenance de 2 hectares 31 ares cinq centiares.
Sur la mise à prix de neuf mille francs, ci. 9,000
2^o De divers immeubles, en na-

ture de terres labourables, pré, vigne et bois taillis, situés communes de Chouzé-sur-Loire, Varennes-sur-Loire et Brain-sur-Allonnes.

Sur des mises à prix variant de 25 francs à 9,900 francs.

3^o D'une propriété, joignant l'Authion, sise au Vieux Bourg, commune de Vivy, comprenant : maison de maître, écurie, remise, vaste cour et jardin derrière et devant la maison.

Sur la mise à prix de neuf mille francs, ci. 9,000

4^o D'une autre propriété, sise à Vivy, comprenant : deux maisons, et environ 12 ares 63 centiares de terrain et jardin, y compris le sol des bâtiments.

Sur la mise à prix de mille francs, ci. 1,000

TOTAL des Mises à Prix 62,960 fr.

Le tout dépendant des successions de M^{me} veuve BOISSIER et de M^{lle} BERTHE BOISSIER.

Pour plus amples désignations, consulter les affiches.

S'adresser, pour renseignements, à :

1^o M^e LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, poursuivant la vente;

2^o M^e BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, avoué-licencié à Saumur, rue du Temple, co-licitant;

3^o M^e LEROUX, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges;

4^o M^e BRETON, notaire à Varennes-sur-Loire, pour les immeubles de Chouzé-sur-Loire, Varennes-sur-Loire et Brain-sur-

Allonnes; 5^o M^e LEDROIT, notaire à Neuillé, pour les immeubles de Vivy.

L'adjudication aura lieu :

1^o Pour les immeubles de Vivy, le samedi 4 janvier 1896, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e LEROUX, notaire à Saumur, place de la Bilange;

2^o Pour les immeubles de Chouzé-sur-Loire, Varennes-sur-Loire et Brain-sur-Allonnes, par le ministère de M^e LEROUX, en la salle de la Mairie de Varennes-sur-Loire, le dimanche 5 janvier 1896, heure de midi.

Pour insertion sommaire,

V. LE RAY.

Etude de M^e TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE A l'Amiable

DIVERS IMMEUBLES

Situés commune des Ulmes,

Comprenant :

Un moulin à vent monté avec arbre en fer, tire-sacs, nettoyage, bluteries, etc., le tout en excellent état.

Vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, avec caves et pressoir, et environ quatre-vingts ares de terres y attenantes, très propices pour la culture de la vigne américaine.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e TESSIER, notaire. (897)

PIANOS

PILLET - BERSOULLÉ - PLACE DE LA BILANGE - SAUMUR

Etude de M^e GUERTIN, avoué-licencié à Chinon.

A VENDRE

Aux enchères publiques
BIENS IMMEUBLES

SITUÉS
Communes de Candès, Parnay et Montsoreau (arrondissements de Chinon et Saumur).

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 19 Janvier 1896, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire.

On fait savoir :
Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de Chinon, le trois décembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré,

Et à la requête de : 1^o Madame Marthe Moreau, épouse de M. André Robin, cultivateur, et ce dernier pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à l'Illette, commune de Chouzé; 2^o Madame Alice Moreau, épouse de M. Désiré Audineau, demeurant à la Boire-du-Chêne, commune de Chouzé, ladite dame Audineau autorisée par jugement rendu par le Tribunal civil de Chinon, le sept août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré; 3^o M. Alfred Moreau, cultivateur, demeurant à l'Île-Montravers, commune de Chouzé, héritiers sous bénéfice d'inventaire de la succession de feu M. Jean-Baptiste Moreau, leur père, en son vivant propriétaire, demeurant à l'Île-Montravers, commune de Chouzé, où il est décédé le dix mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze,

Ayant pour avoué constitué M^e CHARLES-EMILE GUERTIN, avoué près le Tribunal civil de Chinon, demeurant dite ville,

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire, commis à cet effet, à la vente par adjudication publique, en quatre lots, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION

PREMIER LOT

Trente-trois ares soixante-quinze centiares de pré, sis dans les Prés-Changeants ou la Basse-Prée, commune de Candès, désignés sous partie du n^o 53, section A du cadastre, joignant au levant M. Moreau, du couchant M. Joulain-Buisson, du midi M. Champigny.

DEUXIÈME LOT

Soixante ares cinquante centiares de terre, sis dans la Pièce-du-Chillou ou le Moulin-de-Mon-

sieur, commune de Candès, compris au plan cadastral sous portion du n^o 96 de la section D, joignant des nord et midi des chemins, du levant M. Maignan et du couchant M. Moreau-Gandouin.

TROISIÈME LOT

Neuf ares soixante-deux centiares de bois, sis aux Plantes-de-Beau, commune de Parnay, compris sous les n^{os} 202 et 203 de la section F, joignant du levant un chemin, du couchant M. Louis Trigaloux, du nord M. Chasle et autres, du midi M. Henault.

QUATRIÈME ET DERNIER LOT

Une maison, sise au bourg de Montsoreau, près l'église, comprise au plan cadastral sous partie du n^o 130 de la section E, joignant des nord et levant M. Alfred Moreau, du midi la rue, du couchant l'église.

MISES A PRIX :

Les enchères seront reçues sur les mises à prix ci-après, fixées par le jugement qui a ordonné la vente savoir :

Le premier lot sur la somme de quinze cents francs, ci. **1.500 f.**

Le deuxième lot sur celle de six cents francs, ci. **600 f.**

Le troisième lot sur celle de trente francs, ci. **30 f.**

Le quatrième lot sur celle de quatre-vingt-dix francs, ci. **90 f.**

Total des mises à prix, deux mille deux cent vingt francs, ci. **2.220 f.**

Pour plus amples renseignements, s'adresser :

1^o A M^e Hatin, notaire à Chouzé, sur-Loire, dépositaire du cahier des charges;

2^o Et à M^e Guertin, avoué à Chinon, poursuivant la vente.

Fait et rédigé le présent original de placard par l'avoué poursuivant soussigné.

Chinon, le vingt-cinq décembre mil huit cent quatre-vingt-quinze.

E. GUERTIN.

Folio 42, case 20, enregistré à Chinon, le 26 décembre 1895, reçu 1 francs 88.

Signé : DE COURSON.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, n^o 12, rue du Marché-Noir.

Séparation de biens

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal de première instance de Saumur, en date du 19 décembre 1895, enregistré,

Aux requête, poursuite et diligence de M^{me} Clémentine P.-Patriy, épouse du sieur Jules Sancier, maréchal-ferrant, avec le quelelle demeure à Brézé,

Il appert :

Que la dame Sancier a été dé-

A l'occasion du Jour de l'An — Affaire sans précédent

GRAND PIANO BORD OBLIQUE, modèle riche à moulures

1150 fr. — Soit 25 0/0 de RABAIS Réel

Grand Choix de Volumes de Musique et de Partitions pour Étrennes. — Violons, Instruments divers, etc., etc.

PIANO PAPIER, garanti 5 ans, 195 francs, ancien modèle

PILLET - BERSOULLÉ - PLACE DE LA BILANGE - SAUMUR

ÉPICERIE CENTRALE

PRODUITS ALIMENTAIRES

FÉLIX POTIN

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur (Maison la plus importante de la région)

A partir du 24 Décembre, Grande Exposition des Articles de Noël et du Jour de l'An
Bonbons Chocolats. Fondants, Fruits glacés, Marrons glacés et Liqueurs, de toutes qualités et de Prix réduits, mêmes Articles et Produits qu'à la Maison de Paris, donc défiant toute concurrence.

A l'occasion du Jour de l'An nous offrirons à nos Clients un Cadeau à partir du 28 décembre
Nos Pièces Mécaniques d'étalage seront mises en Tombola aussitôt après le Jour de l'An. Un billet sera remis à tout acheteur de 3 fr. de marchandise à partir du 28 décembre.

Nous rappelons à nos Clients, que nos importants achats d'Oranges nous permettent de les en faire bénéficier.
Nous en donnerons donc 13 pour 12 quelqu'en soit la qualité

Pour répondre à l'accueil sympathique que nous a accordé notre clientèle depuis notre arrivée à Saumur, nous ajoutons avec plaisir plusieurs lots à ceux désignés pour notre tombola. En résumé :

Deux lots. — Deux pièces mécaniques, valeur 200 fr. l'une.

Quatre lots. — Quatre bonbonnières garnies de bonbons, valeur 20 fr. l'une.

Quatre lots. — Quatre cartonnages garnies de bonbons, valeur 10 fr. l'un

Quatre lots. — Quatre bouteilles liqueur, valeur 4 fr. l'une.

Quatre lots. — Quatre bouteilles Champagne, valeur 5 fr. l'une.

clarée séparée quant aux biens d'avec le sieur son mari.

Pour extrait rédigé par moi, avoué soussigné et celui de la dame Sancier ayant occupé sur sa demande.

Saumur, le 26 décembre 1895.

V. LE RAY.

Assistance judiciaire, décision du 28 juin 1892.

L'ON DEMANDE une personne pouvant s'intéresser à un commerce de Vins et Champagnes et disposer de 20,000 à 50,000 fr.

S'adresser à M^e JAMIN, notaire à Gennes.

Vignes Américaines ET FRANCO-AMÉRICAINES

FOCQUEREAU JEUNE
Rue Bernier, 14, à Angers

Pineau de la Loire, Cabernet franc et Cabernet Sauvignon, greffés sur Rupestris Martin, Rupestris du Lot, Gamay-Couderc, Aramont Rupestris Ganzin, sur Riparia gloire de Montpellier et Riparia grand glabre.

NOTA. — Tous les greffons proviennent du vignoble de M. ABERTRAND, propriétaire à Varrains.

Bois racinés et bois d'un mètre pour le greffage.

A VENDRE

L'Armée Française
Types et Uniformes

Peints par Edouard DETAILLE,
Texte par Jules RICHARD.

S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT

CONFISERIE SUPERIEURE. — Fruits confits — Marrons glacés
Vins fins. Spiritueux. Liqueurs, depuis 1 fr. 50 le litre.
Prix et qualité défiant toute concurrence

TOMBOLA

Un Billet à tout acheteur de Confiserie ou Liqueurs.

Gros lot, UN BON du Crédit Foncier **100.000 FRANCS**

2^e Gros lot, **UNE PIÈCE MÉCANIQUE**

ARTICLES POUR ARBRES DE NOËL
Jésus, Rois Mages, Crèches, Bûches, Sabots, quantité considérable de Bibelots pour garniture d'arbres.

Pâtés de foie gras, Deschandelières, la terrine 1,60 — VINS MOUSSEUX, la bout. 1 fr.

MAISON ENTIÈREMENT DE CONFIANCE



SELLERIE



CARROSSERIE

L. MATIGNON - CHARRIER

Place Dupetit-Thouars, Saumur

Vente et échange de Voitures. Harnais en tous genres. Articles d'écurie.

VOITURES D'ENFANTS

Genres anglais, fabrication Française, à des prix défiant toute concurrence.

Toutes les petites réparations et le posage des caoutchoucs sont faits gratuitement à toutes voitures sortant de la maison.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

38, Rue d'Orléans, 1 rue Beaurepaire, SAUMUR

Assortiment considérable pour

ARBRES DE NOËL

Pralines, le 1/2 kil. 0,90

Fondants, 1/2 kil. 1,10

NOTA. — Tout acheteur à droit à un Billet de la GRANDE TOMBOLA par UN FRANC de Confiserie ou Liqueurs

(200 FRANCS de Lots).

Saumur, imprimerie Paul Godet.

Medailles d'or, Diplômes d'honneur, Membre du Jury, hors Concours

PLUSIEURS MILLIONS DE PLANTS

de Vigne américaine à VENDRE dans de très bonnes conditions

Boutures, racinés et greffés-soudés de toutes qualités

Rupestris-Lascastelles, Phénomène du Lot, Monticola, Martin, Ganzin, etc., etc.

Les Plants sont garantis n'avoir jamais été arrosés

Pour les achats, demander le Catalogue à M. Bastide, avenue Frizac, 10, Toulouse

Le CATALOGUE est envoyé franco sur demande.

VINS EN GROS

P. ANDRIEU, 7, rue des Basses-Perrières, Saumur

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur

1895

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.